

DIVIETI A CANAZEI VIGILE CONTRO TIMMY LA STORIA CONTINUA E PASSA LE ALPI

Scalfaro, perdoni il gatto...

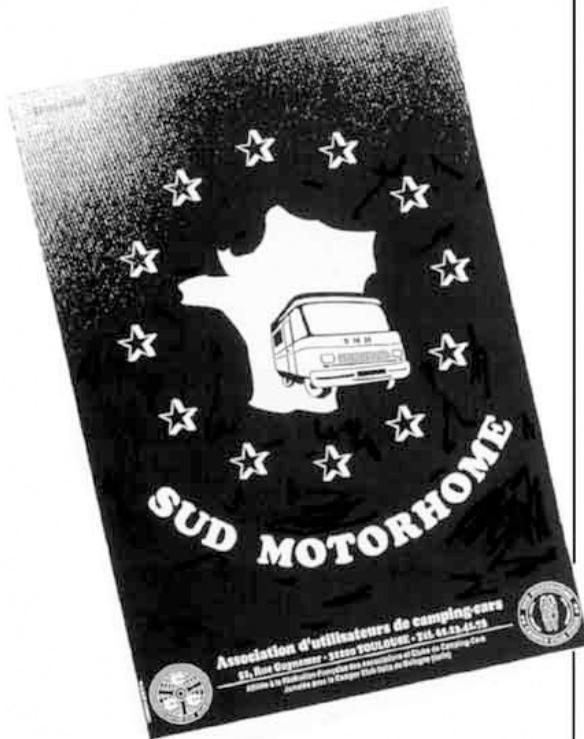
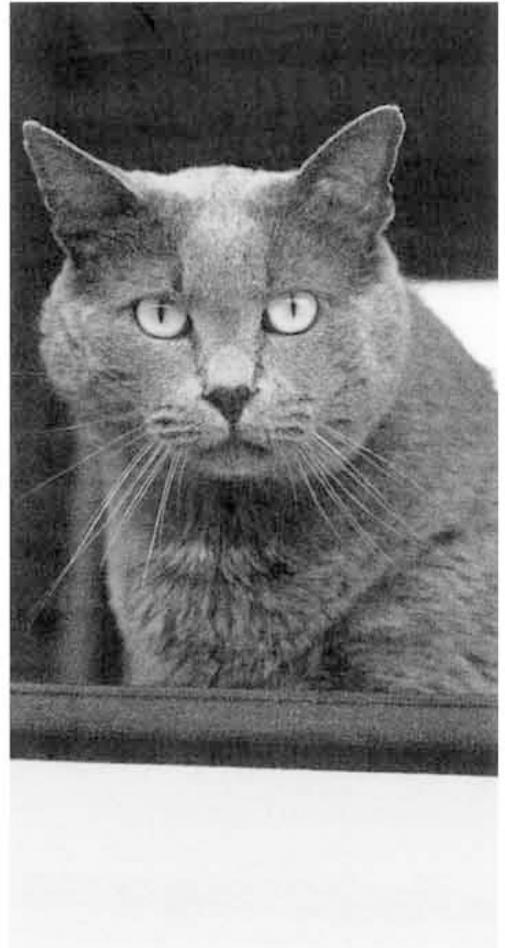
TRENTO - Contro la multa inflitta a un campeggiatore per colpa della "pipi del gatto", gli animalisti ricorrono al capo dello Stato. A chiedere a Scalfaro di intervenire contro la multa di 214 mila lire inflitta dal sindaco di Canazei ad Antonio Rampazzo, reo di aver esposto fuori dal suo camper la cassetta piena di sabbia per consentire al gatto Timmy di fare i suoi bisogni, è Sergio Celin, animalista di "Obiettivo verde", secondo il quale quella del sindaco è un'ordinanza incivile e assurda, che viola i diritti di una persona a soccorrere un animale randagio affamato. Pro-

bire di occupare il suolo pubblico con ciotole o altri recipienti, secondo Celin è contrario al Dpr del 31 marzo '79 che obbliga i comuni alla vigilanza e protezione zoofila.

La vicenda finirà stamani davanti alle telecamere di Jerry Scotti durante la trasmissione "Ore 12", su "Canale 5", che va in onda dalle 11,30 alle 13. La famiglia Rampazzo con il gatto Timmy racconterà la vicenda che risale al 25 dicembre scorso, quando, in vacanza a Canazei, trovando tutti i campeggi, chiusi, dovette sostare per la notte con il camper in un'area dove già si erano fermati altri mezzi. La mat-

tina dopo, mentre il capo famiglia, Antonio Rampazzo, si apprestava a depositare a terra, fuori dal camper, la vaschetta riempita di sassolini ed era rientrato per mettere il guinzaglio al gatto veniva accecato da due bagliori: il flash di un vigile urbano che documentava il "reato". Secondo le "accuse", l'aver depositato la bacinella costituisce un'azione di campeggio abusivo in violazione al regolamento comunale. E' proprio questo che Rampazzo contesta, ed ha presentato ricorso al sindaco di Canazei che però si è detto spiacente di dover confermare la contravvenzione.

IL SECOLO XIX
Martedì, 25 maggio 1993



**NOUS SOMMES
UNE FAMILLE
PAS DE
CRIMINELS!**

Sud motorhome N° 17

Nouvelles brèves

ITALIE

Le pipi du chat fait couler beaucoup d'encre... et coûte 214.000 Lires d'amende

Il est vrai que cela se passe en Italie.

Il n'y a pas là de quoi fouetter un chat, me direz vous ? Allez savoir.

Les camping-caristes italiens bénéficient depuis un an déjà de la loi FAUSTI loi, qui reconnaît les camping-cars comme des véhicules ordinaires et leur accorde le droit de stationner partout où le stationnement est autorisé à condition qu'il ne soit pas une gêne pour la circulation et les autres utilisateurs.

Oui mais ! A condition que le véhicule n'occupe que sa surface propre à l'exclusion de store déroulé de volets ou de baises projetables ouvertes, et de linge étendu cela va de soi.

" Au mois de Décembre dernier un Camping-cariste italien avait sorti la cassetta des besoins du chat pour que cet animal puisse satisfaire ses besoins ".

Et voilà, surpris par la police, sans doute en flagrant délit, amende de 214.000 Lires.

Après tout en quoi cela nous concerne - t-il ?

" C'est vrai ça on se sent pas concerné nous. Moi non plus rassurez-vous. Mais je voudrais surtout mettre en évidence la formidable campagne de presse qu'a déclenché cette rubrique " de chats même pas déçus ". En effet ce banal fait divers a été repris par, pas moins de sept journaux locaux ou nationaux avec titres en manchettes et photos du chat et des propriétaires à l'appui.

L'affaire est maintenant passée à la télé sur le canal 5 et va certainement finir au Quirinal qui est l'équivalent en Italie de notre Assemblée Nationale.

Pour un simple fait divers assorti d'une amende c'est pas mal vous ne trouvez pas ?

Les italiens se sont battus avec leurs clubs et leur fédération pour obtenir le droit au libre stationnement de leurs autocaravanes, ils se battent aujourd'hui pour un banal fait divers.

(Article rédigé grâce à la revue " In Camper " de Mai/Juin et Juillet/Août 1993)

Nous devons nous aussi, avec nos clubs et notre Fédération, mener campagne et nous battre afin d'obtenir le droit au libre stationnement pour nos véhicules sans restriction d'aucune sorte tout en étant respectueux du code de la route et des libertés d'autrui.

Ne vous méprenez pas, je n'ai voulu prendre parti pour le petit chat : j'ai simplement voulu démontrer que l'attentisme ne résoudra en rien nos problèmes.

N'attendons pas que tous les camping-caristes français soient inscrits à la Fédération pour " faire quelque chose " ils n'y seront jamais.

Par contre, si nous nous montrons nous aussi déterminés et persévérants, nous ne pourrons qu'attirer à nous des adhérents qui trouveront dans la seule Fédération exclusivement "Camping-car" réponse à leurs problèmes.

A.Périssinotto

Sacré "Timmy" tu vois où ton petit pipi nous a mené ?